



CLUB PHILATÉLIQUE BRAINOIS

Mai
2013 - 472
Tirage : 80 exemplaires



Prochaines réunions
LES DIMANCHE 2 JUIN 2013
ET 16 JUIN 2013, DE 9 H 30 A 11 H 30

Sommaire

Page 1 - En direct du Secrétariat
2 – Jeux-Concours
3 – Agenda et petite annonce canadienne
4 – Dossier : Christophe Plantin et son temps
11 – Règlement d'Ordre Intérieur : Bibliothèque (**rappel**)
12 - Réalisation inter-membre
□ □ □ □

En direct du Secrétariat,

Attention, en raison de la Pentecôte, PAS DE REUNION LE 19 Mai !

Amis philatélistes salut, en espérant que les beaux jours vont enfin revenir, je vous engage à venir nous rendre visite à chaque réunion.

Venez y avec des amis, avec des collections et essayons tous ensemble de redynamiser le club.

Nous avons diverses collections à vous présenter : de l'Autriche, de l'Allemagne et du Belge.

Je rappelle que le Flash attend vos demandes, vos annonces et vos découvertes philatéliques.

Votre Secrétaire
W. Cloquet



Jeux Concours 2013

8ème épreuve et dernière épreuve 2013 - 5 points par réponse exacte.

SENIORS.

- 472.1 Au cours de la Campagne des dix-huit jours, ce régiment participe à la bataille de la LYS
 a) Nom du régiment ?
 b) N° du timbre d'un combattant en uniforme ?
- 472.2 Le PRINCE CHARLES signe la loi qui décrète que le 1er mai est un jour férié légal.
 a) Le jour, le mois, l'année ?
 b) N° du timbre DES CENT ANS DU 1ER MAI ?
- 472.3 Canonisé et proclamé " DOCTEUR DE L'EGLISE " SOUS LE PONTIFICAT DE PIE VIII
 a) Son nom ?
 b) N° du timbre ?

JUNIORS

- 472.1j Au cours de la Campagne des-JOURS-HUIT jours, ce régiment participe à la bataille de la LYS
 a) Nom du régiment ?
 b) N° du timbre d'un combattant en uniforme ?

A remettre ou renvoyer pour le 2 juin 2013 au plus tard à
 Mme Cotton, Av. Capitaine Mercer, 24 à 1410 Waterloo.

Réponse de l'épreuve numéro 6 :

- 470.1 - a) Frédéric Thiry
 b) Timbre n° 2895
- 470.2 - a) Chéry Samba
 b) Timbre n° 4047
- 470.3 - a) Godefroit le Barbu
 b) Abbaye du PARC
 c) HEVERLEE
 d) Timbre n° 1664
- 470.4 a) Stavelot

Classement et points :

Madame Caroline	0 points	35 points
Mr Bosse J-C.	40 points	130 points
Mr Flamand C.	40 points	155 points
Mr Lambert M.	0 points	70 points

????????????

Cotisation

Pour 2013 la cotisation est de 10,00 € à verser sur le compte du C.P.B. n°
 IBAN : BE84 0010 0348 0659



AGENDA

Mercredi 1^{er} mai 2013, de 9 à 16 heures

22^{ème} Salon du Printemps

Athénée de Fragnée, rue de Fragnée, 73

□ □ □ □ □

Samedi 4 mai 2013, de 9 à 16 heures

13^{ème} Bourse des collectionneurs

Ecole St.-Luc, Boulevard Masson à Mons

Philatélie, marcophilie, numismatique et cartophilie

Buvette, petite restauration, entrée gratuite, bienvenue à tous.

□ □ □ □ □

Lundi 20 mai 2013 (Lundi de Pentecôte), de 9 à 17 heures

35^{ème} bourse internationale

Salle du Foyer Culturel, Halle Urbaine, rue des Français (face à la gare)

Et « Aux Caves d'Artois », Place Defline

Philatélie, numismatique, cartophilie, télécartes, etc

Entrée gratuite, restauration et parking gare.

□ □ □ □ □

Samedi et dimanche 1^{er} et 2 juin 2013

Bourse toutes collections

Salle « Le Campinaire » à Fleurus.

□ □ □ □ □

Dimanche 2 juin, de 8,30 à 15 heures

12^{ème} salon international des collectionneurs

Salle du J. S. Basket Ball, rue Général Henry à 7060 Soignies

Philatélie, numismatique, cartophilie, télécartes, etc

Exposition sur le thème « Partageons nos passions »

Entrée : 1,00 € - Bar et petite restauration, vaste parking gratuit.

□ □ □ □ □

Dimanche 9 juin 2013, de 9 à 17 heures

Bourse toutes collections

Hall Malmedy Expo à Malmedy.

□ □ □ □ □

LE SAVIEZ-VOUS

Nous sommes lus aussi au Québec !!!!

De Monsieur Alain Rompré, 962 Carré de Tracy, Est à Québec :

Bonjour, je suis un philatéliste québécois qui recherche un autre mordu pour échanger des timbres. Je recherche principalement des timbres de Belgique oblitérés récents et j'offre en échange des timbres du Canada et ou des USA de toutes périodes. Si l'un des membres du CPB est intéressé par mon offre, je vous prie de lui transmettre mon adresse internet : fdrompre@videotron.ca

Christophe PLANTIN et son temps

Né à Saint-Avertin-lez-Tours en 1520, cet imprimeur-poète perdit sa mère de bonne heure et fut à peu près abandonné par son père. Il était de petite condition et dut sa fortune à la devise qu'il adopta tout jeune, « Labeur et Constance ».

Apprenti à Caen, il y épousa vers 1540 une Normande, Jeanne Rivière. « Si avons commencé premièrement ménage du seul labeur de nos mains », écrivait-il plus tard à l'une de ses filles, Madeleine.



Portrait de Christophe Plantin, par H. Goltzius.

On possède un portrait de Christophe Plantin dont une réduction se trouve ci-contre. Il a été réalisé par Hendrick Goltzius, graveur et peintre néerlandais, né à Mühlbracht, près de Venlo en 1558 et est un des fondateurs de l'académie de Haarlem. Nous ne savons à quelle date se portrait fut réalisé mais il est certain que cet artiste nous restitue un Plantin dont la physionomie trahit la cinquantaine. La main gauche posée sur un livre est un rappel de son activité tandis que la droite décrit un cercle au moyen d'un compas, cercle souligné par la devise LABORE ET CONSTANTIA. Ces deux éléments constituent l'emblème adopté par Plantin et qui se retrouvera chez ses successeurs.



C'est d'après ce portrait que Maurice Poortman et Emiel Renard ont réalisé le dessin du timbre C.O.B. 601 sorti de presse le 1^{er} juillet 1942. Ils ont toutefois fait abstraction de l'emblème. Ce timbre a été mis en vente par souscription du 1/7 au 10/7/1942.

PLANTIN EN Belgique :

D'abord relieur à Paris, il s'installe à Anvers en 1549. Pourquoi Anvers ? Dans un sonnet dédié au géographe Ortelius, il avance comme raison qu'on y trouve

« Un cornet d'abondance et de savoir »

Il est vrai que la métropole commerciale avait, à cette époque une tradition d'affaires et de métier qui n'était pas à dédaigner.

En outre, quelques extraits d'une lettre que Plantin adresse à la fin de sa carrière au pape Grégoire XIII montre combien son choix fut raisonné : (1)

J'aurais pu, y écrit-il, ne consulter que mes intérêts personnels, m'assurer les avantages qu'on me promettait dans d'autres pays et d'autres villes. J'ai choisi pour m'y établir la Belgique et cette ville d'Anvers de préférence à toute autre. Ce qui a surtout fixé mon choix, c'est que, d'après moi, aucune ville au monde ne présente autant de facilités pour la profession que je désirais y exercer.

« ... en outre, j'observai que pour la satisfaction de ma foi religieuse, que cette ville et tout le pays où elle s'élève, brillent au-dessus de tous les peuples voisins pour le grand amour de la religion catholique, sous le sceptre d'un roi, catholique de nom et de fait ; enfin, c'est dans ce pays que fleurit la célèbre université de Louvain, dont les chaires sont occupées par des professeurs dont je comptais m'assurer la collaboration pour le plus grand bien du public. »...

Christophe Plantin, Français d'origine, était, nous l'avons dit, venu à Anvers en 1549. Il y débuta comme relieur et maroquinier, créant de véritables chefs-d'œuvre dans cette branche. Un terrible événement allait donner une direction nouvelle aux talents de l'habile ouvrier.

« Un soir qu'il s'était aventuré après le couvre-feu pour livrer quelque travail urgent, l'obscurité le fit prendre pour un individu dont une bande de spadassins prétendait avoir à se venger. Le pauvre Plantin reçut un coup d'estoc qui le mit à deux doigts de la mort et l'empêcha, pour l'avenir, de se livrer aux travaux de son ancienne profession. Ce fut alors qu'il reprit le métier d'imprimeur, par lequel il avait débuté en France et devait immortaliser son nom. » (2)

L'imprimerie, et tout spécialement la typographie, occupe une place prééminente dans l'histoire de la pensée. Le règne du livre manuscrit se clôture à l'aube du XVI^e siècle. Vers 1440, Gutenberg avait disposé les caractères en ligne et appliqué une couche d'encre à base d'huile et en utilisant une presse à vis et à levier, avait imprimé feuille par feuille sur du papier chiffon.

L'extension de la fabrication du papier à partir d'autres éléments de base va alors permettre de multiplier le message écrit et assurer le succès de la Renaissance dans toute l'Europe occidentale.

Cette technique d'impression typographique existe donc depuis plus de cent ans lorsque Plantin vient s'installer à Anvers et sera encore utilisée pendant près de trois siècles.

Dans nos provinces, le statut de l'imprimerie fut établi, comme dans tout l'Empire, par l'Edit de Worms promulgué par Charles-Quint le 8 mai 1521. Il était défendu d'imprimer, de répandre, de lire un écrit non admis au préalable, au point de vue de la foi, par l'évêque diocésain, et par le souverain en toute matière. Cet édit qui prévoyait des amendes comme sanctions étant jugé insuffisamment efficace, fut suivi par diverses ordonnances, dont celle de 1550, véritable loi organique de la presse au XVI^e siècle. Elle fut confirmée par Philippe II par un décret signé à Gand le 20 août 1556. Le 19 mai 1562, un nouvel édit organisait une surveillance sévère des imprimeurs, libraires, maîtres d'école et parents en instituant la charge nouvelle de « prototypographe ou premier typographe » qui avait la haute surveillance de l'imprimerie aux Pays-Bas.

Le 10 juin 1570, le titulaire de cette charge fut nommé et le choix se fixa sur Christophe Plantin. Il l'exerça jusqu'à sa mort en 1589.

Pourtant, s'il semble avoir bénéficié de certaines protections, tant les années qui précédèrent que celles qui suivirent cette nomination, ne furent pas toujours de tout repos, surtout en raison des événements qui provoquèrent la dislocation des Pays-Bas.

Dès l'année 1562, les perquisitions faites dans les ateliers de Plantin avaient eu pour conséquence de faire envoyer aux galères plusieurs de ses ouvriers. Lui-même était alors à Paris. Il y resta longtemps pour laisser passer l'orage. En 1567, son nom figure sur la liste des suspects remise au duc d'Albe, cette fameuse liste où figure aussi le père de Rubens, lequel dut, comme on le sait, son salut à la fuite.

Par contre, lorsque Philippe II songea à la publication de la Bible polyglotte, destinée à être un des monuments de l'art typographique, entre tous les imprimeurs, ce fut à Plantin qu'il conféra ses privilèges.

Durant cinq années, à dater de 1568, quarante ouvriers travaillèrent sans relâche au grandiose ensemble. On jugera de son importance par le fait qu'il s'agissait d'imprimer non seulement le texte de la Vulgate, approuvé par le Concile de Trente, mais de l'accompagner de textes hébraïque, grec, chaldéen, syriaque et d'une nombreuse série de cartes et de plans dressés et gravés par les hommes le plus en renom.

Philippe II lui avait concédé le monopole de la fourniture des livres de liturgie pour tout le royaume. Ce fut, dit M. Rooses, premier conservateur du Musée, la base de la prospérité future de la famille Moretus qui devait lui succéder.

Mais, en 1584, le siège de l'ancienne métropole de l'Occident, qui compte parmi les plus célèbres de l'histoire, va obliger Plantin à se retirer à Leyde où il ne resta toutefois pas inactif. Il obtint même le titre d'imprimeur de l'Université. La victoire de Farnèse fut le signal de son retour dans sa patrie d'adoption, quatre ans avant son décès.

« Chaque fois que les soupçons contre lui s'accroissaient, Plantin, par ses paroles et ses agissements au grand jour, parvenait à assoupir les défiances ». (3)

CHRISTOPHE PLANTIN, ARTISAN MODERNE

Lorsque le grand historien Pirenne s'exprime au sujet de Christophe Plantin, il avance qu'il est venu à Anvers avant tout, pour y chercher fortune. Elle lui vint, dit-il, ainsi qu'à tant d'autres qui surent, comme lui, la mériter par leur travail, leur application, leur intelligence. Leur intelligence surtout. Car dans ce milieu capitaliste, c'est de cela qu'avaient besoin ceux qui, comme Plantin, arrivaient sans autre bagage que leur habileté. Mieux que ses devanciers, il a compris les ressources qu'une ville telle qu'Anvers offrait à l'imprimerie.

Son originalité est d'en avoir fait une véritable industrie. Avant lui, les plus grands imprimeurs n'emploient que deux ou trois presses et quelques compagnons. Lui, il investit dans vingt-deux presses et occupe cent soixante ouvriers. Max Rooses, cité plus haut, qui a parcouru la correspondance de Plantin, y voit se révéler un véritable fabricant moderne. Il use largement du crédit, se lance audacieusement dans les grandes affaires, se débat au milieu des grèves ou y répond par le lock-out.

Plantin a été un amateur de beaux et bons livres et il a eu le respect de la science et des savants. Il a ressenti la fierté de propager leurs œuvres. Avant tout, c'est un industriel dans toute l'acception du terme, mais ce qui l'intéresse plus encore que le profit, c'est le renom de sa marque « Labore et Constantia » répandue et célèbre dans toute l'Europe.

Pour ce qui est de la direction intellectuelle de son imprimerie et de sa maison d'édition, on peut dire qu'elle était géniale pour l'époque. Le « Compas d'or » devint grâce à lui un centre où les productions scientifiques les plus diverses affluèrent de toutes les parties de l'Europe.

Grâce au véritable monopole qu'il avait obtenu de Philippe II dans le domaine des livres liturgiques, ses successeurs réalisèrent d'énormes bénéfices sur la vente de tout ce qui entra dans ce domaine. Par contre, si les missels et les antiphonaires étaient d'un placement assuré, il n'en était pas de même pour les œuvres des compositeurs de musique et Plantin eut soin d'éviter les pertes possibles en faisant supporter aux auteurs une partie du coût de l'édition.

Mais, outre son intérêt pour les productions scientifiques, il était, à son heure, un producteur-poète. Sa préférence semble aller au sonnet, qui était à la mode à cette époque et Maurice Sabbe, dont nous avons cité le nom à plusieurs reprises s'est intéressé à cette facette de Plantin. Il a édité en 1922, un ouvrage intitulé « Les rimes de Plantin ».

Je ne sais si la chose se pratique encore aujourd'hui, mais, il y a quelques dizaines d'années, on pouvait se procurer, lors de la visite du Musée Plantin-Morétus, un des sonnets qu'il avait composé et qui est probablement celui qui reçut, à l'époque le meilleur accueil : LE BONHEUR DE CE MONDE.

Ce feuillet de 490 x 310 mm, en papier assez fort et fabriqué à la main, porte en son centre un filigrane représentant l'emblème que nous avons décrit : un compas et la devise Labore et Constantia. Voir ci-contre une réduction de ce sonnet tel qu'il fut imprimé sur ce feuillet, en caractères d'époque et sur une des anciennes presses de l'atelier plantinien. En fait, un document représentatif de la typographie du XVIe siècle.

Certaines expressions peuvent être difficiles à comprendre, notamment ce passage : « *en cultivant ses entes* ». le verbe « *enter* » a complètement disparu de notre français moderne. Dans la langue romane de l'époque, il signifiait « *greffer* ». Le mot « *entes* » a donc le sens de « *greffes* ou *greffons* ». Plantin possédait probablement dans sa propriété une partie arborée qu'il affectionnait particulièrement.

Le passage où il ne souhaite que « *peu d'enfants* » peut laisser perplexes les couples d'aujourd'hui si l'on sait qu'il était père de cinq filles

Ce sonnet a été repris dans diverses anthologies, mais généralement transposé en français moderne.

LE BONHEUR DE CE MONDE.

SONNET.

A Voir une maison commode, propre & belle,
Un jardin tapissé d'espaliers odorans,
Des fruits, d'excellent vin, peu de train, peu d'enfans,
Poffeder feul, sans bruit, une femme fidèle.

N'avoir dettes, amour, ni procès, ni querelle,
Ni de partage à faire avecque ses parens,
Se contenter de peu, n'espérer rien des Grands,
Régler tous ses desfeins sur un juste modèle.

Vivre avecque franchise & sans ambition,
S'adonner sans scrupule à la dévotion,
Dompter ses passions, les rendre obéissantes.

Conserver l'esprit libre, & le jugement fort,
Dire son Chapelet en cultivant ses entes,
C'est attendre chez soi bien doucement la mort.

Sonnet composé par Christophe PLANTIN, imprimé avec le matériel de la collée Anshytypographie.

RELATIONS DE TRAVAIL ENTRE OUVRIERS ET PATRON

Ces relations semblent, à certains moments avoir été difficiles. Pour mettre en œuvre sa devise, Plantin avait rédigé un règlement d'atelier. Ce document, imprimé, date du XVI^e siècle, a été rédigé en flamand et est certainement un des plus anciens du genre. Il est conservé au Musée Plantin. (4)

En voici quelques extraits, traduits en français :

Il est tout d'abord strictement défendu aux compagnons de discuter des questions religieuses à l'atelier. Contre ce délit, le règlement édictait la plus forte amende : 7 deniers.

Les ouvriers devaient achever chaque jour la tâche imposée par le patron. Si une partie était remise au lendemain, ils encouraient une amende de 5 deniers.

Les ouvriers devaient au patron une amende de 6 deniers si leur négligence entraînait le chômage d'une presse pendant une journée entière, de 3 deniers pour une demi-journée. Un préavis d'un mois était imposé si on souhaitait quitter l'entreprise. Idem si le patron voulait congédier un ouvrier.

Le travail fini, les ouvriers devaient nettoyer tous les outils utilisés et les remettre à leur place.

Il était défendu de chercher ou de faire chercher du vin ou de la bière, plus d'une pinte par tête avant-midi et autant l'après-midi. Personne ne pouvait emporter de l'imprimerie ni copies ni épreuves. Il était interdit de raconter ce qui se faisait ou se disait à l'imprimerie.

Le patron était tenu de fournir de l'ouvrage aux compagnons tous les jours ouvrables à moins de leur payer 5 deniers par jour.

Nous ne pouvons, faute de place, reprendre l'intégralité de ce règlement, mais, Jan Moretus, le gendre de Plantin, responsable des contacts avec les ouvriers, fait état de ce qu'il était difficile de maintenir la discipline parmi les ouvriers. « *J'aimerais mieux, ajoute-t-il, avoir à faire avec je ne sais quel faiseur de compte qu'avec eux.* » Ils « *prennent souvent des lundis* » et si on leur demande justification, ils fournissent des réponses saugrenues, des faits inventés de toute pièce et auxquels on ne peut attacher foi. En outre, une remontrance provoquait une fâcherie inconsiderée et méchante. Il fallait une surveillance continue pour que le travail ne s'arrête pas.

Avec un esprit semblable, des grèves éclataient de temps à autre. Un jour Plantin employa les grands moyens pour les mater. Il les chassa tous, annonçant qu'il ne voulait plus imprimer. Bientôt les ouvriers le supplièrent de les reprendre à l'atelier.

Il est à supposer que les relations avec les correcteurs étaient plus cordiales. Ils étaient tous des gens de grand savoir.

LES MORETUS

Christophe Plantin décéda en octobre 1589 et fut inhumé dans le circuit du chœur de l'église Notre-Dame à Anvers où un monument fut élevé à sa mémoire. Il porte une inscription latine dans laquelle on retrouve, cela va de soi, sa devise.

Plantin n'ayant pas laissé de descendant mâle, sa succession passa au mari de sa fille aînée, Jean Moerentorf, dont le nom latinisé en Moretus a été illustré par plusieurs générations d'imprimeurs éminents.



* Jean Moretus (1543-1610) avait épousé Martine, fille aînée du couple Christophe Plantin-Jeanne Rivière. Il décède à l'âge de 67 ans.

De ce mariage, vint

* Balthazar (1^{er}), mort le 8 juillet 1641, ayant épousé Anne Goos, de laquelle il eut

* Balthazar (II) né à Anvers, lequel fut anobli par lettres du roi Charles II, données à Madrid en date du 1^{er} septembre 1692. Par un autre acte du 3 décembre 1696, ledit souverain lui accorda la permission d'exercer la typographie sans déroger à la noblesse. Il mourut en 1702.

Cette généalogie est donnée par le baron de Herckenrode dans le « Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne » qui décrit cet anoblissement comme suit : (Gand, 1865)



2241

« un écu d'or, à l'aigle éployée de sable, chargée sur la poitrine d'un écusson de gueules (rouge), chargé d'une ombre de soleil d'or ; à la champagne (tiers inférieur de l'écu) échiquetée d'argent et d'azur de trois tires. L'écu timbré d'un casque d'argent, grillé et liseré d'or, orné de son bourlet et de ses lambrequins d'or, de sable (noir) et de gueules, et au-dessus en cimier, une ombre de soleil d'or entre un vol, dont la partie est de sable et l'autre de gueules. »

Cet anoblissement est confirmé par l'Armorial de la noblesse belge (Brux.1992) sous un texte légèrement différent pour un écu identique (n°2241). Voir ci-contre.

Nous n'avons pas connaissance précise de la généalogie Moretus issue de Balthazar (II), mais de nombreuses nominations sont citées sous le régime hollandais, notamment le 10 juillet 1822 en faveur d'Edouard-Joseph-Hyacinte et ses frères. C'est cet Edouard qui vendra, avec tout son contenu, en 1876, l'ancienne demeure de Plantin à la ville d'Anvers, Monsieur De Wael étant bourgmestre. La ville en fera un musée qui sera accessible au public pour la première fois en août 1877, à l'occasion des fêtes du troisième centenaire de Rubens.

A noter qu'au point de vue anoblissement, de nombreuses adjonctions et nominations ont été ajoutées à l'attribution de 1692. Mais toutes ne concernent pas les Moretus imprimeurs.

A partir de 1912, des concessions du titre de comte ont été faites par les rois Albert 1^{er} et Léopold III, titres transmissibles par primogéniture. Ces concessions entraînent de légères modifications dans la description de l'écu, essentiellement marquées dans le cimier. Ceci n'ayant plus de rapport avec l'imprimerie plantinienne, nous n'avons pas jugé utile d'en donner une reproduction.

Nous n'entrerons pas dans le détail de ce que renferme ce musée. De nombreux ouvrages ont été écrits sur ce sujet. Mais il est à signaler qu'en 1988, la poste édita une série de 3 timbres consacrés à l'imprimerie.

L'un d'eux (C.O.B. 2309) nous restitue ce qu'était une des presses en bois utilisée dans l'atelier plantinien. Les préventes eurent lieu les 17 et 18 décembre, notamment au Museum Plantin-Moretus, Vrijdagmarkt, 22 Antwerpen. L'oblitération porte, cela va de soi, l'emblème de Plantin.

La notice qui accompagnait cette émission nous apprend que l'une des deux plus anciennes presses conservées par ce Musée anversois est sans doute la plus ancienne presse typographique connue.



Elle date de 1600 environ et a servi à reconstituer le modèle de la presse dite de Gutenberg à Mayence. Constituée d'un bâti de chêne et d'un plateau mobile, cette vénérable machine a conservé son tympan et sa frisquette, destinés à maintenir la feuille de papier avant et après son impression. Elle fut utilisée au temps de Jean Moretus Ier, successeur de Christophe Plantin, le plus grand imprimeur-éditeur qu'aient connu les Pays-Bas. Au temps de la splendeur de l'Officine plantinienne, travaillèrent jusqu'à seize, voire sans doute vingt-deux presses de ce type, alors qu'à la même époque, les Estienne à Paris n'en utilisaient que quatre. Le rythme de travail était considérable : 3 à 4 feuilles par minute durant 12 à 13 heures de travail, constituaient, avec 1.250 feuilles par jour et par presse, la production, intensive déjà, d'une entreprise qui inonda l'Europe de livres de qualité.

René Pède

◆◆◆◆◆◆◆◆

Bibliographie :

- (1) Maurice Sabbe, conservateur du Musée Plantin-Moretus in Histoire du livre et de l'imprimerie en Belgique, Brux. 1924, vol. III.
- (2) Henry Heymans : « Anvers » in La Belgique illustrée, Brux., Tome 1.
- (3) M. Rooses : Plantin, imprimeur anversois, Anvers 1882, p. 205.
- (4) M. Sabbe : « Christophe Plantin », in Histoire du Livre et de l'imprimerie en Belgique, op. cit. vol III, pp.121/125.

◆ ◆ ◆ ◆

Décoller les indécollables ?

Un article de Monsieur Jean Oth paru dans le bulletin de « Philsteph » n° 110. Depuis quelques mois, certains philatélistes s'arrachent les cheveux. En cause : l'impossibilité de décoller les « nouveaux » timbres autocollants.

Voir la publication du courrier reçu de bpost paru dans notre Flash n° 466.

Heureusement, le philatéliste est par définition, quelqu'un qui ne se laisse pas conter et qui ne baisse pas les bras. Et il trouve des solutions aux problèmes insolubles.

Un philatéliste luxembourgeois nous donne le nom d'un produit : HG-Production, baptisé en français « décol' adhésif », nous n'en connaissons pas personnellement l'efficacité, mais il nous affirme qu'il donne de bons résultats. Nous vous suggérons donc de l'acquérir, le mode d'emploi se trouve au verso de la fiole. Le prix : vendu moins de 5 € et il pourrait se vendre dans les magasins Spar.

Et si vous passer à l'acte, n'hésitez pas à nous faire part de vos conclusions !

Rappel du règlement d'ordre intérieur

Bibliothèque

Art. 1.- Tous les livres, périodiques, catalogues mis à la disposition des membres appartiennent au C.P.B., ceci dès leur première mise à disposition et resteront partie intégrante du patrimoine du Club.

Art. 2.- Aucun de ces ouvrages ne peut être vendu, ni loué à l'exception des catalogues. La consultation en réunion est gratuite. Vu le prix de plus en plus élevé des catalogues dorénavant une caution de 25 € et une location de 0,50 € par semaine seront demandées pendant la période de détention. En cas de non retour à la plus prochaine réunion, une amende de 2,50 € par semaine de retard sera prélevée sur la caution déposée.

Art. 3.- La consultation des ouvrages doit se faire dans le cadre exclusif des heures de réunion, soit de 9 h 30 à 11 h 30.

Art. 4.- La consultation n'est pas limitée dans le temps, à l'exclusion des catalogues qui sont prêtés pour une durée de 20 minutes, ceci dans le souci évident de satisfaire le plus de membres possible.

Art. 5.- Les ouvrages prêtés ne peuvent sortir de la salle de réunion. Le membre consultant signale seulement son numéro et s'installe à la table de son choix.

Art. 6.- Les ouvrages prêtés sont dans un état neuf ou normal d'ancienneté. La destruction totale ou partielle (déchirures importantes, pages arrachées, brûlures, taches conséquentes, etc.) implique de la part du membre un dédommagement au Club.

Art. 7.- Tout membre qui le souhaite peut obtenir une ou plusieurs photocopies d'éléments de ces ouvrages ceci moyennant un paiement à la feuille.

Art. 8.- Tout membre peut offrir au Club des ouvrages ou publications qu'il désire mettre au service de tous. Dans ce cas, il ne lui sera plus possible d'en reprendre possession, ceux-ci une fois enregistrés seront revêtus du cachet de la bibliothèque.

Art. 9.- Tout membre peut avertir le bibliothécaire de la parution d'ouvrages, livres ou périodiques belges ou étrangers nouveaux, s'ils sont susceptibles d'intéresser les autres membres. Dans ce cas, le club se réserve le droit d'acquérir ces dites publications.

Art. 10.- Tout renseignement relatif au service ' Bibliothèque' peut être obtenu auprès du responsable.

Art. 11.- Tous les cas non prévus dans le présent règlement, seront tranchés par le comité de direction et seront sans appel.



Article 2 du présent règlement devra être respecté sans délai, les responsables du service ont l'obligation de l'appliquer sans exception.

Réalisation inter-membre du **16 juin 2013** - 472/473

Lot n°		N° Catalogue.	Etat	c/c €	P.dép.€	Remarques	Vendu
1	Albanie	BL 73	xx	90,00	18,00	Europa	
2	Belgique	267/272	⊙	35,00	7,00		
3	"	308/314	⊙	60,00	6,00		
4	"	504/511	⊙	45,00	9,00		
5	Bulgarie	3898/3899	xx	46,00	9,00	#NOM?	
6	Espagne	BL 26	xx	12,00	2,40		
7	"	BL 25	xx	12,00	2,40		
8	"	BL40-4/43	xx	2,45	1,00		
9	Italie	Entre 1554&1602	⊙	27,60	4,00		
10	"	Entre 1745&1801	⊙	19,60	3,60		
11	Liechtenstein	517/531	xx	18,00	3,80		
12	"	592/595+BL13	xx	7,50	2,50		
13	"	596/602	⊙	8,70	2,00		
14	Luxembourg	214/218	xx	30,00	5,00		
15	G-B	81/824	xx	55,00	13,00		
16	Belgique	Préo série 58	xx	85,00	15,00		
17	Israël	300/303	xx	1,20	1,00	Papillons	
18	"	225/228+242/245	xx	3,30	1,00	Poissons	
19	"	152/154-234/236	xx	3,80	1,00	Fleurs	
20	Grèce	Carnet 1669	xx	27,50	7,50	J.O.	
21	Yougoslavie	1252/1253	xx	12,00	4,00	Europa	
22	Chypre Turc	C.228	xx	14,00	4,50	"	
23	"	C 190	xx	13,50	4,50	"	
24	"	BL 3	xx	7,00	2,30	"	
25	Aland	BL 2	xx	4,50	1,50		
26	G.B.	BL 9	xx	40,00	13,00		
27	Belgique	Tx 13	xx	310,00	50,00	Leger pli	
28	"	Tx 13	xx	310,00	95,00		
29	"	489 V	xx	17,25	5,00	BL 4 variété	
30	G.B.	1199	xx	25,00	8,00	Curiosité	
31	Man	637	xx	20,00	7,00		
32	G.B.	1832	xx	30,00	10,00		
33	"	1616a/1618a	xx	42,50	15,00		
34	Guernesey	700	xx	13,00	4,50		
35	"	BF 31	xx	9,00	3,00		
36	"	688/691	xx	10,00	3,50		
37	"	671/678	xx	10,00	3,50		
38	Aland	143	xx	1,00	4,00	Feuille de 10	
39	Féroé	BL 1	xx	15,75	5,50		
40	"	BL 4	xx	7,50	2,50		

!!!! Prochaine réalisation le 20 octobre 2013.

Un examen des lots avant achat est conseillé, car non vérifié